



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2024-10

M. Le Maire de DROM,

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée par l'ASSOCIATION REVERMONTAISE pour la CONSERVATION des MECANQUES ANCIENNES situé à NIVIGNE ET SURAN, Chavannes sur Suran, 49 route de Franche Comté, pour une vente au déballage de pièces mécaniques et de documentations le 5 février 2024.

VU l'accord du Conseil municipal du 26 février 2024,

ARRETE :

Article 1er – Monsieur Jean-Luc LOMBARD, Président de l'A.R.C.M.A est autorisé à effectuer une vente au déballage sur la place Docteur Gaillard à DROM (Ain), le 28 avril 2024.

Les marchandises qui seront vendues sont des pièces mécaniques et de la documentation.

Article 2 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. Le Président de l'A.R.C.M.A - M. Jean-Luc LOMBARD – NIVIGNE ET SURAN, Chavannes sur Suran, 49 route de Franche Comté ;
- Monsieur le Préfet de l'Ain – Préfecture de l'Ain - Direction de la réglementation et des libertés publiques – Bureau des Règlements – 45 av. Alsace Lorraine Quartier Bourg-Centre – CS 80400 01012 BOURG EN BRESSE Cedex ;
- Monsieur le Préfet de l'Ain – Préfecture de l'Ain - Service interministériel de défense et de protection civiles – 45 av. Alsace Lorraine Quartier Bourg-Centre – CS 80400 01012 BOURG EN BRESSE Cedex, pref-contact-sidpc@ain.gouv.fr ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes – 9 rue de la Grenouillère – CS 10411 - 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX ;
- Monsieur le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain – 2, rue Chateaubriand – 01011 BOURG EN BRESSE CEDEX ;
- Gendarmerie de Ceyzériat, cob.ceyzeriat@gendarmerie.interieur.gouv.fr ;
- Centre de secours du Suran, ccsura@sdis01.local ;
- CPINI de Drom, antho22@hotmail.fr ;

Fait à DROM, le 19 mars 2024



Le Maire,
Michel GUILLOT